

# Le SNESUP-FSU conserve la présidence → par Fabrice Guilbaud

Le 9 décembre dernier, l'assemblée plénière de la CP-CNU a élu Jean-Paul Deroin à la présidence. Il succède à Dominique Faudot.

Les 226 membres des 52 bureaux des sections du CNU formant l'assemblée plénière de la CP-CNU étaient convoqués le 9 décembre pour l'élection de sa présidence.

La présidence de séance a d'abord échu au professeur ayant la plus grande ancienneté d'échelon dans le grade le plus élevé. Celui-ci n'était manifestement pas habitué à présider ce type d'assemblée. Lors de la « discussion générale sur les missions de la CP-CNU », plusieurs interventions de membres sortants (SNESUP et SGEN) du bureau de la CP-CNU ont alors éclairé un peu l'assemblée sur son fonctionnement, le nombre de réunions plénières au cours du mandat, etc. Une intervention a introduit la question du suivi de carrière, au sujet de laquelle les candidats ont dû exprimer leurs positions respectives. Trois candidatures à la présidence ont été déclarées en séance, par ordre alphabétique : Jean-Paul Deroin (candidat du SNESUP), Joëlle Ducos (candidate Qualité de la science française), Isabelle

Leblic (candidate du SGEN-CFDT). Les trois présentations ont été suivies de questions adressées par la salle.

La candidature de Jean-Paul Deroin, professeur à l'université de Reims en géologie (section CNU 31), était la mieux préparée sur la forme et sur le fond : son discours a couvert l'ensemble des questions qui relèvent des compétences de la CP-CNU, et l'ancrage dans la mandature précédente a été souvent rappelé. Les autres présentations n'ont pas été aussi complètes et étaient plus

improvisées. Joëlle Ducos, professeure à l'université Paris Sorbonne en linguistique médiévale (section CNU 9), a positionné sa candidature comme une « voix différente » parce que « non syndiquée » (mais QSF...), ouverte au dialogue et à la diversité des opinions des sections. Le SGEN a présenté une candidate directrice de recherche au CNRS en anthropologie sociale (section 20), son statut la

condamnait à être mise en difficulté devant une assemblée d'enseignants-chercheurs prête à voter en fonction d'enjeux directement liés à leur statut (qualification, suivi de carrière, promotion), et certaines réponses ont montré qu'elle ne maîtrisait pas correctement

les enjeux. Le vote a été net : 155 votes ont été exprimés – 86 voix pour Deroin, 52 pour Ducos, 17 pour Leblic.

On retiendra de l'intervention de Thierry Mandon qu'il s'est dit « très attaché à la généralisation

du suivi de carrière ». Or, l'assemblée venait d'élire un nouveau président qui avait énoncé (mandat de la CP-CNU sortante) son opposition au suivi de carrière tant que le caractère volontaire de ce suivi, fait à la demande de l'enseignant-chercheur, et la confidentialité de ses échanges avec sa section CNU ne seraient pas garantis. Le rapport de forces est donc clairement engagé. ●

▼  
**Le rapport de forces est clairement engagé entre le ministère et la CP-CNU.**  
▲